

L14

Madame Maryse POMMARET (née GARNUNG)

7 rue Cavalier de la Salle

87100 – LIMOGES

Tel : ~~05 53 01 96 41~~



Limoges, le 13 septembre 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Dans le cadre de l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du plan d'occupation des sols, valant élaboration du plan local d'urbanisme, je souhaite déposer une requête concernant deux parcelles m'appartenant, situées sur la commune de Salles, quartier de Bas, 74 route du Moulin des Gardères.

Ces parcelles, cadastrées 7A et 7B (anciennement A 875 et A 876) sont proposées pour être classées en zone N et je m'en étonne, compte tenu des éléments suivants :

- Elles se trouvent en bordure de route sur une façade de plus de 60 mètres et sont desservies par les réseaux d'eau potable , d'électricité et de téléphone
- Toutes les autres parcelles bordant cette route sont construites des deux côtés (voir plan cadastral), ce qui a contribué à une redynamisation du quartier
- Le classement en zone protégée me semble tout à fait incohérent, car, très récemment, la parcelle située en face a reçu une autorisation de lotissement entraînant la destruction d'un arial, l'abattage de chênes centenaires et la dévalorisation d'une maison datant du début du 19<sup>ème</sup> siècle à l'architecture particulièrement remarquable (voir photos)



Avant



### Après

- La forêt s'étend sur des milliers d'hectares à 20 mètres au-delà du pare-feu et ces parcelles enclavées ne sont pas exploitables pour la sylviculture.

L'inscription de ces parcelles en zone constructible, outre qu'elle rétablirait une égalité de traitement entre les propriétaires du quartier, aurait les avantages suivants :

- Protection contre les incendies, compte tenu de la proximité des autres habitations
- Protection de l'environnement car j'ai pu constater lors de mes passages, que ces parcelles servent de dépôt pour les déchets végétaux et autres matériaux

J'ai hérité ces parcelles de mes parents. Habitant loin de Salles et me déplaçant difficilement, je souhaiterais être rassurée quant au devenir de ces terrains.

Je pourrais comprendre le maintien en zone N de la parcelle 7B car elle débouche sur la craste de Pichon (ce qui n'a pas empêché assez récemment la construction d'une imposante maison sur cette même craste), mais pas celui de la parcelle 7A qui est en hauteur (au moins 1 mètre de surplomb, parfaitement plane, sèche et d'accès très facile.

Je vous demanderais donc, pour toutes ces raisons, de bien vouloir classer la parcelle AC7 en zone constructible.

En vous remerciant pour l'attention bienveillante que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Bruno*



Département :  
GIRONDE

Commune :  
SALLES

Section : AC  
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/09/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
Cité Administrative - Tour B 14ème  
étage 33090  
33090 BORDEAUX CEDEX  
tél. 05 56 24 85 97 - fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

